

PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET bureau de la communication interministérielle

Strasbourg, le 6 août 2009

Communiqué de presse

Entrée et transit sur le territoire américain pour les titulaires de passeports d'urgence

Les Etats-Unis ont modifié à compter du 1^{er} juillet 2009 les conditions d'accès à leur territoire, et n'acceptent plus le passeport d'urgence sans visa d'entrée.

De ce fait, toute personne détenant ce type de passeport devra :

- soit y faire apposer un visa par les autorités américaines,
- soit le faire échanger contre un passeport biométrique.

Rappels:

Les passeports ne nécessitant pas de visa d'entrée sont les suivants :

- passeports à lecture optique délivrés avant le 25.10.2005,
- passeports électroniques,
- passeports biométriques.

<u>Le passeport individuel est exigé</u> : les autorités américaines ne reconnaissent pas l'inscription des enfants sur le passeport d'un des parents.

Pour toute précision, vous pourrez :

- consulter le site internet du Ministère des affaires étrangères (http://www.diplomatie.gouv.fr),
- vous mettre en relation avec votre mairie

Contact:

Préfecture du Bas-Rhin:

Pascal VAGNAT: 03 88 21 68 73